

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2038

20 septembre 2007

SOMMAIRE

ABM Energy S.A.	97812	H & H S.A.	97819
Accula S.A.	97794	Hopper International S.A. Holding	97786
ADEPA Asset Management S.A.	97787	Invista S.à r.l.	97778
Aelle Holding S.A.	97781	Kona Holding S.A.	97788
Apollo Taurus S.à r.l.	97800	KSO Invest S.A.	97786
Arteva Europe S.à r.l.	97779	Leone X Holding S.A.	97786
ASM Services S.à r.l.	97780	Marbre Investissements S.A.	97824
Baticoncept S.A.	97785	Marine Resources Inc.	97785
BCD Parking S.à r.l.	97784	Medinvest International (Invecom Manage-	
BCD Transportation S.à r.l.	97783	ment) S.C.A.	97791
Bi-Invest S.A.	97787	Neukölln S.à r.l.	97796
B. Investments S.A.	97812	New Star International Property (Luxem-	
Calme Lux S.A.	97782	bourg Three) S.à r.l.	97780
Cardoso & Fils S. à r. l.	97781	ODN S.A. International	97780
Central Europe Investment S.A.	97783	Onet Luxembourg	97787
Centre Commercial du Mierscherbiertg ..	97784	Patimmo Holding S.A.	97788
CEREP CVM S.à r.l.	97806	Play Games International S.A.	97783
CEREP II Investment Four S.à r.l.	97806	Play Games International S.A.	97781
CEREP III Sweden S.à r.l.	97807	Real Global Holding S.A.	97784
CEREP Investment Sweden S.à r.l.	97807	Ressources Internationales S.A.	97782
Cerfin S.A.	97778	Ressources Internationales S.A.	97783
Crendal Finance S.A.	97782	Ressources Internationales S.A.	97782
EAVF BEN Muehlheim Kaerlich Sàrl	97814	RSCT S.à r.l.	97820
Edge Finance S.A.	97781	SDT S.A.	97818
Essential Finance S.A.	97823	Société Cotonnière Financière S.A.	97784
FABS Luxembourg II S.A.	97786	Société de Financement pour les Trans-	
FABS Luxembourg II S.A.	97788	ports, SOFITRA S.A.	97785
FABS Luxembourg II S.A.	97785	Société Européenne de Fermeture et	
Fidacc S.A.	97820	d'Équipement	97779
Futureline Holding Sàrl	97791	Sunningdale Properties II S.A.	97778
Guarida	97788	Unilink Contractors Corporation S.A. ...	97787
HBI Dreisch, S.à r.l.	97789	Westbrook S.A.	97779
HBI Dresden, S.à r.l.	97789	WX Rumänien Holding S.A.	97809

Sunningdale Properties II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 79.197.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège de la société le 23 juillet 2007

Suite à la démission de Monsieur Claude Mack, demeurant Bei den 5 Buchen, L-8123 Bridel, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat au 18 juillet, Madame Bianca Melchinger, demeurant professionnellement au 21, boulevard Princesse Charlotte, 98000 Monaco est nommée au poste d'Administrateur de la société. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SUNNINGDALE PROPERTIES II S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007096909/780/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Cerfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 74.027.

—
Réunion du conseil d'administration au siège social le 16 juillet 2007

Le conseil, prend acte de la démission de Monsieur Cavalli Ferdinando de sa fonction de Président du conseil d'administration.,

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 16 juillet 2007, Monsieur Andrea Castaldo né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (Italie), employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil nomme Monsieur Claude Defendi en qualité de Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CERFIN S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2007096908/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03752C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Invista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 152.000.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 67.097.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

ATOZ
Signature

Référence de publication: 2007096261/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02914. - Reçu 64 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Arteva Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 316.584.850,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.094.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007096263/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02920. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

S.E.F.E. S.à r.l., Société Européenne de Fermeture et d'Équipement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 65.681.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 4 janvier 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- la société SOCIETE EUROPEENNE DE FERMETURE ET D'EQUIPEMENT (S.E.F.E.) S.à r.l., avec siège social à L-4832, Rodange, 462, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse, B 65.681.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour extrait conforme

V. Regnard

Le liquidateur

Référence de publication: 2007096879/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Westbrook S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 37.754.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg, le 5 juillet 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de WESTBROOK S.A qui s'est tenu en date du 5 juillet 2007, de renouveler les mandats suivants:

Administrateurs:

Madame Ingrid Kirschner

Monsieur Willem Adriaanse

Commissaire:

Monsieurs Joannes de Moor

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire en l'an 2012

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Référence de publication: 2007096942/2193/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

ASM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 119.379.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 juillet 2007

Il résulte des dites résolutions que:

- le mandat de gérant de Monsieur Gerald Malys est reconduit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007
- le mandat de gérant de Monsieur Robert Vogels est reconduit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096919/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03675. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

New Star International Property (Luxembourg Three) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.604.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007097611/220/13.

(070109625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

ODN S.A. International, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 72.050.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 29. Juni 2007

Die Hauptversammlung verlängert die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern für ein weiteres Jahr.

Als Kommissar wird ernannt Herr Hörst Markus geboren am 23. April 1971 und wohnhaft in D-10247 Berlin, Rigaerstrasse, 41.

Die Mandate enden bei der Hauptversammlung welche im Jahr 2008 stattfindet.

Verwaltungsrat:

- Herr Dominik Thewes, wohnhaft in D-54441 Trassem, Leuktalstrasse, 17
- Herr Mathias N. Sperling, wohnhaft in D-66693 Mettlach-Weiten, Im Röder, 20
- Herr Rolf Heinrich Küng, wohnhaft in CH-6340 Baar, Fliederweg, 3

Kommissar:

- Herr Hörst Markus, wohnhaft in D-10247 Berlin, Rigaerstrasse, 41.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007097588/680/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04321. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Edge Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 124.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 13 août 2007.

H. Beck
Notaire

Référence de publication: 2007097609/201/12.
(070109218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Cardoso & Fils S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1863 Luxembourg, 45, Knaeppchen.
R.C.S. Luxembourg B 110.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.
G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007097610/220/12.
(070109204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Play Games International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 70.839.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2007097770/535/14.
Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03452. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Aelle Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 72.553.

Constituée par-devant M^e Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 23 novembre 1999, acte
publié au Mémorial C n° 33 du 11 janvier 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AELLE HOLDING S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007097738/29/16.
Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03532. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Crendal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 39.795.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 12 mars 1992, acte publié au Mémorial C n° 364 du 26 août 1992.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CRENDAL FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007097740/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03521. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Ressources Internationales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 27.078.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097806/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03238. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Ressources Internationales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 27.078.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097808/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03239. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Calme Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 117.829.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007097767/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03466. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Play Games International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 70.839.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007097768/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03462. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070110240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Ressources Internationales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 27.078.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097810/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03241. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070110107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Central Europe Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 98.538.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007097811/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03244. - Reçu 38 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070110105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

BCD Transportation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 95.486.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour B CD TRANSPORTATION S.à r.l., Société à responsabilité limitée

G. Birchen

Gérant

Référence de publication: 2007097732/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03543C. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070109813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

BCD Parking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.485.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour B **CD PARKING S.à r.l.**, Société à responsabilité limitée

G. Birchen

Gérant

Référence de publication: 2007097730/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03546. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Centre Commercial du Mierscherbierg, Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 35.105.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007097812/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03672. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Real Global Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.955.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097813/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03432. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Société Cotonnière Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.130.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007097766/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH02979. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Société de Financement pour les Transports, SOFITRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 37.965.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007097765/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH02978. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Marine Resources Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 35, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 27.230.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007097816/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02482. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Baticoncept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg.
R.C.S. Luxembourg B 14.105.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007097815/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03668. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

FABS Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 81.529.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007097822/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03534. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

FABS Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 81.529.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007097820/805/15.
Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03524. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Leone X Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 69.247.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097764/777/13.
Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Hopper International S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 80.483.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097761/777/13.
Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

KSO Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 53.506.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097763/777/13.
Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02805. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Onet Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.
R.C.S. Luxembourg B 14.629.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097829/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04828. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

ADEPA Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.721.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007097830/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01233. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Unilink Contractors Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 51.489.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007097840/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04050. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Bi-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.665.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007097834/5874/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05051. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

FABS Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 81.529.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007097824/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03542. - Reçu 40 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070110055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Kona Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 88.922.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097762/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02809. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070109830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Guarida, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 82.635.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007097814/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02480. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070110086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Patimmo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 53.508.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097758/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02826. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070109827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**HBI Dreisch, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HBI Dresden, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 116.881.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of July.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HBI HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 24, 2005, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Régis Galiotto, clerck of notary, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 13, 2007.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder of HBI DRESDEN, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 116.881, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 31, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 10, 2006, number 1530, page 73418 (the Company) holds all the shares in the share capital of the Company. The articles of association of the Company (the Articles) were not amended since the incorporation of the Company.

II. That the agenda of the general meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company from HBI DRESDEN, S.à r.l. into HBI DREISCH, S.à r.l.;
2. Subsequent amendment of article 1. of the Articles in order to reflect the resolution under item 1.;
3. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change, with immediate effect, the name of the Company from HBI DRESDEN, S.à r.l. into HBI DREISCH, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole Shareholder resolves to amend article 1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name HBI DREISCH, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company») and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treizième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. d'après un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 24 mai 2005, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L2721 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.365 (l'Associé Unique),

représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet à Luxembourg,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique de HBI DRESDEN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.881, constituée d'après un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 août 2006, numéro 1530, page 73418 (la Société), détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Que l'agenda de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Changement de nom de la Société de HBI DRESDEN, S.à r.l. en HBI DREISCH, S.à r.l.;
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des Statuts afin de refléter la résolution prise au point 1^{er} ;
3. Divers.

II. L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société, avec effet immédiat, de HBI DRESDEN, S.à r.l. en HBI DREISCH, S.à r.l.

Seconde résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI DREISCH, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, LAC/2007/18496. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007093282/211/108.

(070104726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Medinvest International (Invecom Management) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.357.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Lucio Velo en sa qualité de membre du Conseil de surveillance en date du 5 janvier 2007.

- L'assemblée décide de renommer PricewaterhouseCoopers en sa qualité de réviseur d'entreprises pour une année, son mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096948/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Futureline Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.818.

—
In the year two thousand and seven, on the Second of July.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held the Extraordinary General Meeting of the shareholder of the company, a société à responsabilité limitée, denominated FUTURELINE HOLDING Sàrl (the «Company»), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 104 . 818.

The Company was incorporated on 7 December 2004, by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association on 3 March 2005, number 192, pp. 9170 sq.

The meeting of shareholders is presided by Mr Gérard Maîtrejean, attorney-at-law, 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

who appoints as secretary, Mrs Hélène Massard, attorney-at-law, 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg,

The meeting appoints as scrutineer, Mr Gérard Maîtrejean, attorney-at-law, 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

I) The shareholder represented at the meeting as well as the number of shares held by him have been set out on an attendance list signed by the proxy-holder of the shareholder represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxy given by the represented shareholder to the present meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all 960 shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements of the Company;
2. Discharge given to the directors of the Company;
3. Early dissolution and opening of liquidation of the Company;
4. Appointment of a liquidator of the Company and determination of its powers; and

5. Miscellaneous.

After discussion, the meeting unanimously resolved the following decisions:

First resolution

The meeting decides to approve the interim financial statements of the Company as at May 30, 2007.

Second resolution

The meeting decides to grant full discharge to the members of the board of directors («conseil de gérance») of the Company for the exercise of their mandates from the date of their appointment until the date of the present meeting.

Third resolution

In compliance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES ALPHA Sàrl, having its registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the local register of the commerce with number B 98.454 as liquidator.

The aforesaid liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the financial statements drawn up as at May 30, 2007.

The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

The liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholder's meeting.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FUTURELINE HOLDING Sàrl (la «Société»), ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 104.818.

La Société a été constituée suivant acte reçu le 7 décembre 2004 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 3 mars 2005, numéro 192, pp. 9170 ss.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard Maîtrejean, avocat à la Cour, 20, avenue Monterey, Luxembourg.

qui nomme comme secrétaire Mlle Helene Massard, avocate, 20, avenue Monterey, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Gérard Maîtrejean, avocat à la Cour, 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

l) L'associé représenté à l'assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'associé représenté et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, la procuration de l'associé représenté, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 960 parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des états financiers intermédiaires de la Société;
2. Décharge accordée aux administrateurs de la Société;
3. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
5. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les états financiers intermédiaires de la Société établis au 30 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

A été nommé liquidateur: THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES ALPHA Sàrl, une société ayant son siège social à 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce compétent sous le numéro B 98.454.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société, en particulier les états financiers arrêtés au 30 mai 2007.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'Assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Maîtrejean, H. Massard, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, LAC/2007/17137. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007093265/208/142.

(070104804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Accula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.894.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ACCULA S.A., a société anonyme having its registered office in L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 110.894), incorporated by deed or Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on September 23, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 173 of January 25, 2006, the articles of incorporation of which were not amended since.

The meeting is presided over by Mr Benoît Vogt, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Salette Rocha, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Patricia Ceccotti private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the three hundred and ten (310) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to have the company dissolved.
- 2.- Decision to proceed with the company's liquidation.
- 3.- Discharge of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the period of January 1, 2007 until the date of the present meeting.
- 4.- Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his or their powers.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides a dissolution in anticipation of the company.

Second resolution

The meeting decides to put the company into liquidation as of this date.

Third resolution

The meeting decides to grant discharge to the Members of the Board of Directors and to Statutory Auditor for the execution of their respective mandates for the period of January 1, 2007 until this date.

Fourth resolution

The meeting appoints as liquidator

FIN-CONTROLE S.A., having its registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACCULA S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 110.894), constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 173 du 25 janvier 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Vogt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Salette Rocha, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les trois cent dix (310) actions étant représentées à la présente assemblée, il a put être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
 2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société.
 - 3.- Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
 - 4.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de ses ou leurs pouvoirs.
- L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2007 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Vogt, S. Rocha, P. Ceccotti, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007. Relation: LAC/2007/6472. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007093266/242/123.

(070104843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Neukölln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 130.393.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth of July.

Before Maître Aloyse Biel, notary, residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the original of the present deed).

There appeared:

PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, a «Limited Liability Private Investment Company» incorporated and existing under the laws of Gibraltar, registered with the Companies Registration Office under the number 97.332, having its registered office at Blake House, 19C, Town Range, Gibraltar,

here represented by Mrs Nadia Weyrich, employee, with professional address in Belvaux,

by virtue of a proxy given on 11th July 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is to hold and to administer own real property holdings as long-term investments and to rent out such property for its own account.

The Company may borrow in any kind or form hold cash deposits and bonds to an extent which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name NEUKÖLLN S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Shares are freely transferable among shareholders. According to the Law on Commercial Companies, transfers of shares to non-shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The corporation is committed either by the sole Manager of the Company or the joint signatures of any two Managers or by the individual signature of the delegate of the board. If the Shareholders' Meeting decides to create 2 categories of Managers (Managers A and Managers B) the company will be committed by the joint signatures of a Manager A and a Manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Thursday of May at 11.30 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The one hundred and twenty-five (125) shares have been entirely subscribed by PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

1. The sole shareholder of the Company decides to appoint LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, as sole Manager of the Company.

The duration of its mandate is unlimited.

2. The address of the Company is fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute).

A COMPARU:

PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, une «Limited Liability Private Investment Company», constituée et existant sous le droit de Gibraltar, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 97332, ayant son siège social à Black House, 19C Town Range, Gibraltar,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée, avec adresse professionnelle à Belvaux,

en vertu d'une procuration, donnée le 11 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la détention et l'administration de biens immeubles en tant qu'investissements à long terme et la location de ces biens pour son compte propre.

La Société peut emprunter sous toutes formes. La société peut détenir du cash et des obligations pour autant qu'elle le juge utile à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination NEUKÖLLN S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. D'après la loi luxembourgeoise, les transferts de parts sociales à des tiers non-associés pourront uniquement être faits avec l'accord préalable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique ou les signatures conjointes de 2 gérants ou par la signature individuelle du délégué du conseil. Si l'assemblée générale des associés décide de créer 2 catégories de gérants (gérants A et gérants B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois de mai à 11.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, pré-ommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Décision de l'associé unique

1. L'Associé unique de la Société décide de nommer comme gérant unique la société LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130.

La durée de son mandat est illimitée.

2. L'adresse du siège social est fixée au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Weyrich, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8692. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007096049/239/217.

(070107067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Apollo Taurus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.520.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the 3rd of July

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, having its registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A.,

2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, having its registered office at c/o PAUL HASTINGS, 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, United Kingdom,

both here represented by Lucinda Clifton-Bryant, private employee, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name APOLLO TAURUS S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call, by circular written resolution or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed as follows:

1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, prenamed, Eighty one shares	81
2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, prenamed, Nineteen shares	19
Total: one hundred shares	100

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the partners

1) The company will be administered by three managers for an unlimited period:

- Mrs Anne Delord, private employee, born in Paris (France), on February 22, 1974, with professional address at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Mrs Priscille Fourneaux, private employee, born in Haine-Saint-Paul (Belgium), on May 4, 1969, with professional address at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Mr Andrea Orlandi, company director, born in Brescia (Italy), on May 7, 1971, with professional address at Liscartan House, 127 Sloane Street, London, SW1X 9BA, United Kingdom.

2) The address of the corporation is at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois juillet

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A.,

2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, ayant son siège social à c/o PAUL HASTINGS, 88 wood Street, London EC2V 7AJ, Royaume-Uni,

Les deux ici représentées par Lucinda Clifton-Bryant, employée privé, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination APOLLO TAURUS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cents (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique, par résolution circulaire écrite ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, préqualifiée, quatre-vingt et une parts sociales	81
2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, préqualifiée, dix-neuf parts sociales	19
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par trois gérants pour une durée illimitée:

- Madame Anne Delord, employée privée, née à Paris (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Madame Priscille Fourneaux, employée privée, née à Haine-Saint-Paul (Belgique), le 4 mai 1969, demeurant professionnellement au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Monsieur Andrea Orlandi, administrateur de société, né à Brescia (Italie), le 7 mai 1971, demeurant professionnellement à 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Royaume-Uni,

2) L'adresse du siège social est fixée 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Clifton-Bryant, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, LAC/2007/ 16648. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096907/5770/308.

(070108795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

**CEREP CVM S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP II Investment Four S.à r.l.)**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.606.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of July,

Before Me Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 127.446, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Sole Shareholder»), incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 April 2007 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 1257, dated 25 June 2007, page 60290;

In its capacity as Sole Shareholder of CEREP II INVESTMENT FOUR S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.606 and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 October 2006 and whose articles have been published in the Mémorial under number 2387, dated 21 December 2006 page 114540 (the «Company»);

Since the incorporation of the Company, the articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended on 23 May 2007 pursuant to a deed drawn by the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by which Article 17 has been amended to expressly provide for the possibility of interim dividend.

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Régis Galiotto, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from CEREP II INVESTMENT FOUR S.à r.l. into CEREP CVM S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name CEREP CVM S.à r.l.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet,

Par-devant M^e Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»), constituée suivant un acte du notaire Joseph Elvinger résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») du 25 juin 2007, numéro 1257 (page 60290);

en sa capacité d'associé unique de CEREP INVESTMENT FOUR S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.606, et constituée suivant un acte du notaire précité, en date du 24 octobre 2006, publié au Mémorial, sous le numéro 2387 en date du 21 décembre 2006, page 114540 (la «Société»);

Depuis la création de la Société, les statuts de la Société (désignés ci-après comme les «Statuts») ont été modifiés par acte du 23 mai 2007 établi par le notaire précité; acte par lequel l'article 17 des Statuts de la Société a été modifié pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires;

Prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant représentant l'ensemble du capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de CEREP II INVESTMENT FOUR S.à r.l. à CEREP CVM S.à r.l. et de modifier l'article 4 des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci dessus, qui devra maintenant être lu ainsi:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination CEREP CVM S.à r.l.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, LAC/2007/18992. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007093279/211/87.

(070104717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**CEREP III Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP Investment Sweden S.à r.l.)**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.648.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of July,

Before Me Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 127.446, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Sole Shareholder»), incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 April 2007 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 1257 dated 25 June 2007, page 60290;

In its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT SWEDEN S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.648 and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 May 2007 and whose articles have not yet been published in the Mémorial (the «Company»);

Since the incorporation of the Company, the articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended on 6 June 2007 pursuant to a deed drawn by the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by which the name of the Company has been changed from CEREP III INVESTMENT A S.à r.l. into CEREP INVESTMENT SWEDEN S.à r.l.;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Régis Galiotto, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from CEREP INVESTMENT SWEDEN S.à r.l. into CEREP III SWEDEN S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name CEREP III SWEDEN S.à r.l.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet,

Par-devant M^e Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»), constituée suivant un acte du notaire Joseph Elvinger résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») du 25 juin 2007, numéro 1257 (page 60290);

En sa capacité d'associé unique de CEREP INVESTMENT SWEDEN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.648, et constituée suivant un acte du notaire précité, en date du 16 mai 2007, non encore publié au Mémorial, (désignée ci-après comme la «Société»).

Depuis la création de la Société, les statuts de la Société (désignés ci-après comme les «Statuts») ont été modifiés par acte du 6 juin 2007 établi par le notaire précité; acte par lequel la dénomination de la Société a été modifiée de CEREP III INVESTMENT A S.à r.l. à CEREP INVESTMENT SWEDEN S.à r.l.;

Prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant représentant l'ensemble du capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de CEREP INVESTMENT SWEDEN S.à r.l. à CEREP III SWEDEN S.à r.l. et de modifier l'article 4 des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci-dessus, qui devra maintenant être lu ainsi:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination CEREP III SWEDEN S.à r.l.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, LAC/2007/18991. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007093280/211/87.

(070104723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

WX Rumänien Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.437.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am 29. Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit Amtwohnsitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft WARIMPEX FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG, mit Sitz in Floridsdorfer Hauptstrasse 1A, A-1210 Wien, Österreich,

hier vertreten von Herrn Joachim Fehr, Privatbeamter, aufgrund einer am 20. Juni 2007 erteilten Vollmacht.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Kapitel I: Name - Sitz - Dauer und Zweck

Art. 1. Zwischen den Vertragsschließenden und allen Dritten, die später das Eigentumsrecht an den nachstehend geschaffenen und in der Folge noch zu schaffenden Aktien erwerben werden, wird eine Aktiengesellschaft unter dem Namen WX RUMÄNIEN HOLDING S.A. gegründet.

Die Gesellschaft unterliegt der allgemeinen Luxemburger Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte durch politische Ereignisse, Kriegswirren oder höhere Gewalt die Durchführung der am Sitz der Gesellschaft zu erledigenden Geschäfte unmöglich gemacht werden, so ist es der Gesellschaftsversammlung gestattet, den Sitz vorübergehend in ein anderes Land zu verlegen, mit der Maßgabe, dass der Gesellschaftssitz wieder in das Ursprungsland zurückverlegt wird, sobald die für die Verlegung geltenden Voraussetzungen nicht mehr gegeben sind.

Die Gesellschaft behält für die Dauer der vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes nach dem Ausland ihre luxemburgische Nationalität bei.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Sie kann vorzeitig aufgelöst werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wurde.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung in jed möglicher Form an luxemburgischen und ausländischen Kapitalgesellschaften und Personengesellschaften, der Ankauf und Verkauf von Immobilien und deren Bebauung und alle damit im Zusammenhang stehenden kaufmännischen und finanziellen Tätigkeiten. Sie kann ebenfalls -mit und ohne Sicherheitsleistung- den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, Darlehen gewähren und/oder von diesen Beteiligungsgesellschaften Darlehen aufnehmen. Sie kann Niederlassungen im Inland und Ausland gründen und im übrigen jede Art von Tätigkeiten ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern können.

Kapitel II: Kapital - Zeichnungsrechte

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend Euro (31.000,- EUR) und ist eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien zu je hundert Euro (100,- EUR) pro Aktie.

Die Aktien werden auf den Inhaber ausgegeben, es sei denn der Aktionär beantragt Namensaktien.

Art. 6. Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Auflagen aufgestockt werden mittels Beschlussfassung einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Aktionäre.

Die Kapitalaufstockung kann durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden.

Der Verwaltungsrat verfügt über ein genehmigtes Kapital in Höhe von 5.000.000,- EUR. Dieses genehmigte Kapital ist fünf Jahre gültig und läuft am 29. Juni 2012 ab.

Der Verwaltungsrat ist insbesondere befugt und beauftragt, die Bedingungen der Ausgabe und Zeichnung neuer Aktien festzusetzen.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-1ff des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Kapitel III: Verwaltung - Aufsicht

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Gesellschafterversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Gesellschafterversammlung jederzeit abgerufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestimmen. Die nächstfolgende Gesellschafterversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Dem Verwaltungsrat obliegt die Befugnis zur täglichen Verwaltung der Gesellschaft und zur Führung der Geschäfte. Er entscheidet über alle Angelegenheiten, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehen und die nicht der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Nach außen hin ist die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates vertreten.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse ganz oder teilweise übertragen.

Er kann eine oder mehrere Personen mit der Führung der Geschäfte sowie der Vertretung der Gesellschaft beauftragen. Die Übertragung der Vollmachten kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrates als auch auf Dritte die nicht unbedingt Aktionäre zu sein brauchen, vorgenommen werden.

Zum täglichen Verkehr mit öffentlichen Verwaltungen kann die Gesellschaft durch nur ein delegiertes Verwaltungsratsmitglied vertreten werden, dessen Unterschrift die Gesellschaft rechtsgültig verpflichtet; jedoch können keine finanziellen Verpflichtungen außer denen, die sich aus den Gesetzen und Satzungen ergeben, gegenüber öffentlichen Verwaltungen eingegangen werden ohne vorherige Zustimmung des Verwaltungsrates oder eines Geschäftsbevollmächtigten, welcher hierzu ausdrücklich Befugnis besitzt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden, einen stellvertretenden Vorsitzenden und einen Schriftführer.

Zur Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrats ist es erforderlich, dass eine Mehrheit der Mitglieder in der Sitzung versammelt oder vertreten sind, oder dass sie sich schriftlich oder vertreten sind, oder dass sie sich schriftlich oder fernschriftlich zu den Punkten der Tagesordnung rechtsverbindlich geäußert haben. Die Vertretung eines Mitgliedes des Verwaltungsrates kann nur durch ein anderes Mitglied erfolgen. Der Vertreter hat sich durch Vollmacht, die auch fernschriftlich sein kann gegenüber den anderen Mitgliedern des Verwaltungsrates auszuweisen.

Beschlussfassungen des Verwaltungsrates werden durch einfache Mehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet der Verwaltungsratsvorsitzende und in dessen Abwesenheit sein Stellvertreter.

Der Verwaltungsrat kann, wenn Eile geboten ist, auch mittels Zirkularbeschlüsse vorgehen, wobei die Beschlussvorlagen im Gesamtwortlaut den Mitgliedern im Umlaufverfahren zur schriftlichen Genehmigung zugesandt werden müssen. Alle Verwaltungsratsmitglieder müssen in solch einem Verfahren einstimmig zustimmen.

Beschlüsse können in dringenden Fällen auch auf schriftlichem Wege, worunter auch die Beschlussfassung per Telefax od. über elektronische Kommunikationsmittel (E-Mail) zu verstehen ist, gefasst werden, wenn kein Verwaltungsratsmitglied unverzüglich und ausdrücklich diesem Verfahren widerspricht. In besonders dringenden Fällen kann sie mit Zustimmung aller Verwaltungsratsmitglieder auch telefonisch erfolgen.

Art. 10. Mit der Aufsicht und der Kontrolle der Tätigkeit der Gesellschaft und deren Buchführung werden ein oder mehrere Prüfungskommissare betraut, die Mitglieder des luxemburgischen Instituts des Réviseurs sein müssen.

Die Prüfungskommissare werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, und deren Amtsdauer wird von ihr festgelegt. Sie darf die Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten.

Kapitel IV: Jahresberichte

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres, außer dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der heutigen Gründung beginnt und am 31. Dezember 2007 endet.

Art. 12. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Bücher abgeschlossen und es werden Jahresabschlüsse und Berichte erstellt, unter der Verantwortung des Verwaltungsrates.

Die Jahresabschlüsse begreifen eine Bilanz, eine Gewinn- und Verlustrechnung und deren Anhang, welche die gesetzlichen vorgesehenen Angaben und Mitteilungen enthalten.

Die Jahresabschlüsse sind der Gesellschafterversammlung zur Genehmigung vorzulegen, zusammen mit dem Jahresbericht des Verwaltungsrates und dem Prüfungsbericht des Aufsichtskommissars.

Der Jahresbericht des Verwaltungsrates gibt Rechenschaft über die Geschäftsführung und Aufschluss über die wichtigsten Begebenheiten seit dem Vorjahresabschluss.

Art. 13. Der Verwaltungsrat unterbreitet der Gesellschafterversammlung Vorschläge über die Verwendung und Verteilung des Gewinnes, worüber ausschließlich die Gesellschafter bestimmen.

Von dem Reingewinn der Gesellschaft werden 5% der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Auflage erlischt sobald die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht.

Falls die gesetzlichen Bedingungen erfüllt sind, kann der Verwaltungsrat im Laufe des Jahres Vorauszahlungen auf kommende Dividenden vornehmen (Interimsdividende).

Kapitel V: Gesellschafterversammlung

Art. 14. Die ordnungsgemäß zusammengetretene Gesellschafterversammlung verkörpert die Gesamtheit der Aktionäre. Sie entscheidet unumschränkt in sämtlichen Angelegenheiten.

Die Gesellschafterversammlung tritt so oft zusammen wie es die Gesellschaftsinteressen erforderlich machen. Sie kann vom Verwaltungsrat, vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats und vom Prüfungskommissar einberufen werden. Sie muss einberufen werden, jedes Mal wenn entweder zwei Verwaltungsratsmitglieder oder Aktionäre, die nachweislich wenigstens zehn von Hundert (10%) der ausgegebenen und sich im Umlauf befindenden Aktien halten, dies verlangen.

Der Verwaltungsrat ist berechtigt, die Zulassung zu einer Gesellschafterversammlung von der Hinterlegung der Aktien an einer von ihm zu bezeichnenden Stelle abhängig zu machen.

Jede Stammaktie berechtigt zur Abgabe einer Stimme, es sei denn, dass ein Aktionär von den im Gesetze vorgesehenen Einschränkungen betroffen ist. Ein Aktionär kann entweder persönlich oder durch einen Bevollmächtigten an der Abstimmung teilnehmen.

Die ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen tagen unter dem Vorsitz des Verwaltungsratsvorsitzenden, bei dessen Abwesenheit unter dem Vorsitz seines Stellvertreters.

Die Protokolle einer Gesellschafterversammlung werden von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer und den Stimmzähler unterzeichnet, sowie von denjenigen Gesellschaftern welche es ausdrücklich beantragen. Die Anwesenheitslisten werden von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, den Stimmzählern und von den Aktionären und deren Bevollmächtigten gezeichnet.

Art. 15. Außerordentliche Gesellschafterversammlungen befinden über die Abänderung der Gesellschaftsstruktur, deren Nationalität, Zweck und Satzungen. Sie werden vor Notar abgehalten und beschließen nach den eigens hierfür vorgesehenen Einberufungen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen.

Die ordentlichen Gesellschafterversammlungen sind befugt über alle anderen Belange der Gesellschaft zu befinden. Sie treten zusammen ohne Anwesenheitsbedingungen zu erfüllen und beschließen nach einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Gesellschafter.

Einmal im Jahr findet eine ordentliche Gesellschafterversammlung statt, in welcher über die Annahme der Jahresabschlüsse und Jahresberichte und die Entlastung der Gesellschaftsorgane befunden wird. Diese Gesellschafterversammlung hat innerhalb der gesetzlichen Fristen für die Genehmigung des Jahresabschlusses und des Jahresberichtes in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes oder einem in der Einladung zu bezeichnenden anderen Ort stattzufinden.

Die ordentliche Gesellschafterversammlung befundet über die Annahme der Jahresabschlüsse und Jahresberichte und die Entlastung der Gesellschaftsorgane.

Art. 16. Sind sämtliche Aktionäre zugegen oder vertreten, kann die Abhaltung einer Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung erfolgen.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Kapitalzeichnung

Der Komparent hat alle 310 Aktien gezeichnet und voll in bar eingezahlt.

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EUR 31.000,- zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Kosten

Die Gründungskosten belaufen sich auf ungefähr EUR 1.600,-.

97812

Gesellschafterversammlung

1. Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsräte wird auf drei festgesetzt:

Es werden zu Verwaltungsräten ernannt:

- a) Herr Daniel Folian, geschäftsansässig in A-1210 Wien, Floridsdorfer Hauptstrasse 1
 - b) Herr Yves Mertz, geschäftsansässig in L-2530 Luxemburg, 10A, rue Henri M. Schnadt
 - c) Herr Joseph Hobscheid, geschäftsansässig in L-2530 Luxemburg, 10A, rue Henri M. Schnadt
- Ihr Amt wird für die Dauer von sechs Jahren festgelegt.

2. Beschluss

Zum Aufsichtskommissar wird die Gesellschaft DEBELUX AUDIT S.A. mit Sitz in Luxemburg gewählt. Ihr Amt wird für die Dauer von sechs Jahren festgelegt.

3. Beschluss

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2530 Luxemburg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden hat der Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Fehr, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, LAC/2007/15981. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007096517/208/171.

(070107954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**ABM Energy S.A., Société Anonyme,
(anc. B. Investments S.A.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 119.841.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of B. INVESTMENTS S.A., a société Anonyme having its registered office in L-2636 Luxembourg, constituted by a deed of Maître Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on the 8th of September 2006, published at N ° C-N ° 2128 in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on the 15th of November 2006.

The meeting was opened by Roberto Scavizzi, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Valérie Turri, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Valérie Turri, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the company and to change article 1 of the articles of association with respect to the change of the name.

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the company and the subsequent amendment of article 1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 1.** There is established hereby a Société Anonyme under the name of ABM ENERGY S.A.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately seven hundred euro (700.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit.

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B. INVESTMENTS S.A., avec siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 8 septembre 2006, publié au N ° C-N ° 2128 du Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 15 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Roberto Scavizzi, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Valérie Turri, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Valérie Turri, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la société et le changement subséquent de l'article 1^{er} des statuts suite au changement d'objet.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société et, par conséquent, de modifier l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ABM ENERGY S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ sept cents euros (700.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Scavizzi, V. Turri, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, LAC/2007/13738. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007093284/5770/87.

(070104752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

EAVF BEN Muehlheim Kaerlich Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.385.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

The limited liability company EAVF BEN HOLDCO Sàrl having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt,

here represented by Mrs Christelle Mathieu, private employee, residing professionally in 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on July, 20th, 2007.

Said proxy after being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as fore-said, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is EAVF BEN MUEHLHEIM KAERLICH Sàrl.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form what so ever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five per cent of the members' general meeting or of at least seventy-five per cent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five per cent of the votes of the surviving members. In any event the

remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The Company shall be managed by a board of managers who need not be shareholders of the Company and who are appointed either as an A manager or as a B manager with at least one A and one B director (the «Board of Directors»).

The Board of Managers will be elected by the shareholders of the Company at a general meeting. The number of the managers as well as their remuneration and the term will be determined by the general meeting of the company

The company will be bound towards third parties by a jointly signature of a manager «A» and a manager «B»; or by the joint signature or the single signature of any person(s) to whom such signatory powers have been granted by the unanimous vote of the Board of Directors.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

The members may vote in a circular resolution, by letter, fax or video-conference. Such a written decision is only valid if it is taken and approved by all the members.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

Subscription and payment

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member EAVF BEN HOLDCO Sàrl, prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,250.- EUR

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected:

as A managers:

- Monsieur David King, Fund Manager, having its Business Office at 7 Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni,

- Monsieur Michael Kidd, Finance and Operations Executive, residing at L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

as B manager:

- DOMEELS S.à r.l., a Limited Liability Company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.715.

Towards third parties the company shall be bound by the joint signature of an A and a B Manager.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société à responsabilité limitée EAVF BEN HOLDCO Sàrl ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt

ici représentée par Mme Christelle Mathieu, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 juillet 2007.

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales. La société prend la dénomination de EAVF BEN MUEHLHEIM KAERLICH Sàrl.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance, actionnaires ou non, nommés soit en tant que Gérant «A» soit en tant que Gérant «B» avec au moins un Gérant «A» et un Gérant «B» («le Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance sera nommé par les actionnaires lors d'une assemblée générale. Le nombre des Gérants ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature conjointe d'un Gérant «A» et d'un Gérant «B» ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été accordé par une décision unanime du Conseil de Gérance.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les associés peuvent voter par vote circulaire par lettre, fax, ou visioconférence. Une telle décision sera uniquement valable si elle a été prise et approuvée par tous les associés.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, EAVF BEN HOLDCO Sàrl, pénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.250,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

L'associée unique prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de:

gérants de catégorie A:

- Monsieur David King, Fund Manager, demeurant professionnellement au 7 Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni,
- Monsieur Michael Kidd, Finance and Operations Executive, demeurant à L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

gérant de catégorie B:

- DOMELS S.à r.l., une société à responsabilité Limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg ayant pour numéro B-104.715

Vis-à-vis de tiers la société sera engagée par la signature sociale conjointe d'un gérant de catégorie A et B.

Les mandats des gérants sont établis pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Mathieu, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007. Relation: LAC/2007/19774. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 août 2007.

M. Decker.

Signé par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Référence de publication: 2007096036/206/244.

(070107051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

SDT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.874.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel
Notaire

Référence de publication: 2007097170/203/11.

(070108937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

H & H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.774.

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme H & H S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 7 novembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 374, du 21 mai 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond Heinen, administrateur de sociétés, demeurant à Frisange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Heinen, géomètre-expert juré, demeurant à Embourg (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Hoffmann, géomètre, demeurant à Russange(F).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Libération totale du capital social à concurrence de vingt-trois mille deux cent quarante euros et deux cents (€ 23.240,02).

3. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de treize euros et trente et un cents (€13,31) pour le porter au montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) sans création d'actions nouvelles.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que le capital social a été entièrement libéré et que cette libération du capital a été intégralement effectuée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital à concurrence de vingt trois mille deux cent quarante euros et deux cents (€ 23.240,02).

Le montant de vingt-trois mille deux cent quarante euros et deux cents (€ 23.240,02) se trouve à présent à la libre disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée générale charge le Conseil d'Administration de procéder à toutes les inscriptions nécessaires dans les écritures sociales de la société pour documenter cette libération.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize euros et trente et un cents (€ 13,31) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital, de sorte que le montant de treize euros et trente et un cents (€ 13,31) est à la disposition de la société; preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominal, entièrement libérées.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ mille euros (€ 1.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Heinen, J. Heinen, T. Hoffmann, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, LAC/2007/18673. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007096872/220/69.

(070109040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

RSCT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 7, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 89.742.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48369 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007097168/211/11.

(070108924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Fidacc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.529.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

la société soussignée HARTSIDE LTD, société du droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, 24, De Castro Street Wickhams Cay I, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions,

ici représentée par Maître Pierre Feltgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 22 mai 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

lequel comparant, agissant ès qualités, a arrêté en tant qu'associé unique comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il a convenu de constituer:

Forme, Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIDACC S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mersch.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera transféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société aura une durée illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros, représenté par dix mille actions d'une valeur nominale de trois euros et dix cents (3,10 €) chacune.

Forme et transmission des actions

Art. 6. Les actions sont nominatives et ne pourront devenir des actions au porteur que sur décision unanime des actionnaires en assemblée générale.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Modifications du capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La mise en oeuvre d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration qui comporte un membre aussi longtemps que la présente société est unipersonnelle. Dès qu'une assemblée générale a constaté qu'il existe plus d'un actionnaire, le conseil d'administration est composé de trois membres. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Pouvoirs du Conseil d'administration

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent suivant la formule âge décroissant.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2007.

Assemblées Générales

Art. 12. Aussi longtemps que la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Les dispositions qui suivent s'exercent donc dès que la société compte plus d'un associé.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille huit.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 16. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et plus spécialement la loi du 25 août 2006 sur la société européenne et la société anonyme à associé unique, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Art. 18. Le comparant précité a souscrit l'entièreté des actions créées et toutes les mille actions lui sont donc attribuées:

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille (2.000,-) Euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Yves Scharle, comptable, demeurant à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, route de Luxembourg;

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée ACCOUNTING PARTNERS SARL, établie et ayant son siège social à L-7540 Rollingen /Mersch, 113, route de Luxembourg;

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

5) La société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique,

6) Le siège social de la société est établi à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, route de Luxembourg;

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Feltgen, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2007, DIE/ 2007/4063. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 6 août 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007096848/4917/151.

(070108816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Essential Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 64.426.

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESSENTIAL FINANCE S.A., avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, constituée suivant acte reçu le 12 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 558 du 31 juillet 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N ° 64.426.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Attribution d'une valeur nominale de EUR 413,16552 aux actions existantes de la Société;

2. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 834,48 (huit cent trente-quatre euros et quarante-huit cents), pour le porter de son montant actuel de EUR 413.165,52 (quatre cent treize mille cent soixante-cinq euros et cinquante-deux cents) à EUR 414.000,- (quatre cent quatorze mille euros) par augmentation de la valeur nominale des actions d'un montant de EUR 0,8344 pour la porter à EUR 414.

3. Modification des statuts pour prendre en compte les résolutions prises;

4. Procuration afin de préparer et de publier les statuts coordonnés de la société;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'attribuer une valeur nominale aux actions existantes et la fixe à EUR 413,16552 chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 834.48.- (huit cent trente-quatre euros et quarante-huit cents), pour le porter de son montant actuel de EUR 413.165,52 (quatre cent treize mille cent soixante-cinq euros et cinquante-deux cents) à EUR 414.000.- (quatre cent quatorze mille euros) par augmentation de la valeur nominale des actions pour la porter de EUR 413,16552 à EUR 414,-.

Les actionnaires actuels de la Société confirment leur participation à cette modification et souscrivent à cette augmentation pour un montant équivalent au prorata de leur participation.

L'Assemblée constate que le montant total de EUR 834.48.- (huit cent trente-quatre euros et quarante-huit cents) est à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire par un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence les statuts pour y refléter les décisions prises, et de donner la teneur suivante.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 414.000.- (quatre cent quatorze mille euros) divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 414,- (quatre cent quatorze) euros chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner procuration au notaire soussigné afin d'établir les statuts coordonnés et de les enregistrer au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ 2.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, Relation LAC/2007/18996. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007097583/211/70.

(070109560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

Marbre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 60.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

Référence de publication: 2007097171/207/11.

(070108986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.